



DECLARATION DE DEMARCHAGE



Conformément à l'arrêté municipal du 04 décembre 2024, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès du service de Police Municipale d'Auboué **15 jours avant le commencement de celui-ci.**

La présente déclaration n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers.

**(réponse obligatoire)*

Déclarant

Dénomination sociale * :

Numéro de SIREN * :

Adresse complète * :

Ville et code postal* :

NOM et PRENOM* :

Date et lieu de naissance * :

Téléphone fixe et portable* :

Adresse email* :

Démarchage

Objet du démarchage* :

Période* : DU

AU

INCLUS

Démarcheurs

Nom*

Prénom*

N° Immatriculation du véhicule* :

Secteur* :

Nom* :

Prénom* :

N° immatriculation du véhicule* :

Secteur* :

Nom* :

Prénom* :

N° immatriculation du véhicule* :

Secteur* :

Nom* :

Prénom* :

N° immatriculation du véhicule* :

Secteur* :

Nom* :

Prénom* :

N° immatriculation du véhicule* :

Secteur* :

Observations

Réservé Mairie d'Auboué
Date : / /
Cachet et signature

IMPORTANT :

Joindre à la demande un extrait K-bis de moins de 3 mois et copie des cartes professionnelles des démarcheurs

Document à retourner à : Mairie d'Auboué, service de Police Municipale,
16 rue du Colonel Fabien 54580 AUBOUE.

Ou par courriel : police.mairieauboue@gmail.com ou
mairie.auboue@ornethd.fr

Les informations recueillies à cette occasion font l'objet d'un traitement par les services de la ville d'Auboué dans le cadre de l'intérêt public afin de préserver la tranquillité des habitants et de maintenir l'ordre public.

Les données sont conservées 1 an à compter de la fin de la période de démarchage ou de quêtes à domicile.

Les données peuvent être transmises à la Police Nationale, à la Gendarmerie Nationale et à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » modifiée et au règlement européen n° 2016/679/EU du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition auprès des services de la police municipale :

- **Par courrier à l'adresse suivante :**
Mairie d'Auboué, service de Police Municipale
16 rue du Colonel Fabien 54580 AUBOUE.
- **Par courriel :** police.mairieauboue@gmail.com ou mairie.auboue@ornethd.fr